

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2006

Compte-rendu affiché le : 29 juin 2006

Président : José MANSOT

Secrétaire de séance : Jocelyne BENOZILLO

Nombre de Conseillers en exercice le jour de la séance : 23

Membres présents à la séance :

José MANSOT, Alain FEUGIER, Gilles PILLON, Jean-Paul BOURGES, Joseph MUNOZ, Danièle MOREAU, Jean-Claude LE FLOC'H, Thérèse RUME, Sylviane MALEYSSON, Gérard PLATROZ, Danielle TAVERNE, Georges-Henri FOYARD, Brigitte DIAS, Jocelyne BENOZILLO, Jacques MATHY, Jean BONNAMOUR, Anne-Laure FOURRE, Sylvaine D'HOIR, Albert SEVERAN

Membres absents représentés :

Gilbert SABARLY donne pouvoir à Gilles PILLON

Christine MYON donne pouvoir à Sylviane MALEYSSON

Membre absent :

Marie-Thérèse JANISHON

Membre absent excusé :

Jacques LATTE

Le Maire ouvre la séance à 20 h 35.

Madame Jocelyne BENOZILLO est désignée comme secrétaire de séance.

### **Approbation du compte rendu de la séance du 18 mai 2006**

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 18 mai 2006 est adopté à l'unanimité.

### **Vote du budget principal supplémentaire 2006**

Gilles PILLON, rapporteur, rappelle que le budget supplémentaire a pour vocation principale la reprise des résultats de l'exercice précédent. Il peut aussi prévoir l'affectation de nouvelles inscriptions en complément ou en modification du budget primitif.

Le budget supplémentaire 2006 se limite à la reprise des résultats et ne voit donc aucune inscription en section de fonctionnement. Il est présenté en équilibre à la section d'investissement à la somme de 2.165.068,70 €.

Les recettes sont constituées par l'excédent d'investissement et l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 2005, soit la somme respective de 787.724,53 € et 1.182.760,52 €, ainsi que le report de subventions notifiées mais non perçues pour la somme de 194.583,65 €.

Les dépenses d'investissement concernent les reports (dépenses engagées mais non payées sur l'exercice d'engagement) de l'exercice précédent à hauteur de 940.707,34 € (soit 8.174,66 € en Immobilisations incorporelles, 365.342,47 € en Immobilisations corporelles et 567.190,21 € en Immobilisations en cours) et la somme 1.224.361,36 € en inscriptions nouvelles. Ces dernières couvrent en Immobilisations incorporelles la contribution au SDIS pour 72.000 € et le solde des subventions OPAH pour 1.000 €, et en Immobilisations corporelles à hauteur de 1.151.361,36 € les investissements non pris en compte dans le budget primitif (réserves foncières, hall du marché...).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget principal supplémentaire 2006 comme suit :

<b>SECTION</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
Fonctionnement	0 €	0 €
Investissement	2 165 068,70 €	2 165 068,70 €

---

**Vote du budget annexe « locaux » supplémentaire 2006**

---

Gilles PILLON, rapporteur, rappelle que ce budget assure la reprise des résultats de l'exercice 2005 et inscrit des écritures nouvelles sans impact de trésorerie.

La section de fonctionnement est présentée en équilibre à la somme de 31.182,83 €. Les recettes sont composées du seul excédent de fonctionnement de l'exercice 2005. Les dépenses sont constituées par un complément de 6.751,36 € en dotations aux amortissements et une affectation de 24.431,47 € au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » permettant un reversement au budget principal.

La section d'investissement est à l'équilibre à la somme de 157.452,10 €. Les recettes sont constituées de l'excédent d'investissement reporté pour 150.700,74 € et du complément d'amortissement de 6.751,36 €. Ce volume financier est affecté en réserve aux projets du centre du village, par inscription en dépenses d'investissement au chapitre 21 « Immobilisations corporelles ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget annexe « locaux » supplémentaire 2006 comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	31 182,83 €	31 182,83€
Investissement	157 452,10 €	157 452,10 €

---

**Autorisation de signer le marché de travaux de sous œuvre et de maçonnerie dans le cadre de l'extension et du réaménagement d'un établissement d'accueil de jeunes enfants**

---

Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera étudié en séance ultérieure.

---

**Attribution d'une subvention à l'association Tour Athletic Club (TAC)**

---

Danièle MOREAU, rapporteur, indique que l'association Tour Athletic Club a organisé à Pâques un stage multisports auquel 39 enfants tourellois ont participé. La Commune souhaitant promouvoir le développement d'activités pour les jeunes, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association Tour Athletic Club une subvention de 15 € par enfant tourellois, soit la somme de 585 €.

---

**Attribution d'une subvention à l'association Amitié Animation Tourelloise**

---

Danièle MOREAU, rapporteur, indique que le montant des droits de place reversé à l'association Amitié Animation Tourelloise dans le cadre du vide grenier des années 2004, 2005 et 2006 est inférieur aux produits perçus par la Trésorerie.

Elle rappelle qu'en 2005 et 2006, les recettes du vide grenier ont été intégralement distribuées à la Maison de Charbonnières qui s'occupe des enfants de la DDASS.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de régulariser la situation en attribuant à l'association Amitié Animation Tourelloise une subvention de 663,50 € (55 € pour 2004, 330 € pour 2005 et 278,50 € pour 2006).

---

**Attribution d'une subvention à l'association Les Amis du Jumelage**

---

Danièle MOREAU, rapporteur, indique que le dimanche 21 mai 2006 ; à l'occasion de la venue des Italiens de Terruggia, un barbecue a été organisé au Parc de l'Hippodrome par l'association Les Amis du Jumelage.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à cette association une subvention de 10 € par personne, soit la somme globale de 660 € correspondant aux frais engagés pour les repas des Italiens, des membres du Conseil Municipal d'Enfants et des deux musiciens.

José MANSOT précise que l'organisation de ce barbecue aurait été trop difficile à gérer pour la commune. Ainsi, il avait été préalablement convenu avec l'association Les Amis du Jumelage l'attribution d'une participation financière à ce repas en contrepartie de son organisation. Le Maire note la réussite de cette initiative.

---

**Avis sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la  
Communauté Urbaine de Lyon sur la commune de La Tour de Salvagny  
dans le cadre du projet de modernisation du réseau ferroviaire de  
l'ouest lyonnais**

---

Alain FEUGIER, rapporteur, effectue une présentation de ce dossier soumis à enquête publique depuis le 12 juin 2006.

### **1 – Présentation du projet**

Le réseau ferroviaire de l'Ouest lyonnais est constitué de trois lignes qui irriguent un territoire assez vaste et contrasté. Un premier secteur, dans un rayon de 10 Km autour de LYON, se caractérise par une forte densité de population. Un second secteur, dans un rayon allant jusqu'à 30 ou 40 Km de LYON, se caractérise par un relief contraint et une concentration des populations beaucoup plus faible et plus étalée.

Les principales infrastructures routières sont congestionnées à l'entrée de LYON aux heures de pointe. Le réseau ferroviaire constitue le principal mode de transport alternatif à la voiture particulière.

L'accès direct et rapide au cœur de l'agglomération constitue le principal enjeu pour le ferroviaire sur ce secteur.

Dans cette perspective, une adaptation du réseau ferré national est prévue dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région. Cette phase consiste à adapter les infrastructures actuelles pour développer la fréquence de la desserte, améliorer la performance des Services (information, confort, temps de parcours, cadencement) et mettre en circulation des tramways dits d'interconnexion (TRAM-TRAINS) sur les trois lignes de l'Ouest lyonnais.

### **2 – Le problème prioritaire de l'agglomération lyonnaise**

Posé au travers de 4 chiffres : 90 000 véhicules sur les 105 000 qui passent quotidiennement sous Fourvière ainsi que 70 000 sur les 85 000 qui circulent sur la Rocade Est entre les autoroutes A42 et A43, sont des Lyonnais qui, au quotidien, vaquent à leurs occupations.

La réduction du trafic urbain et périurbain passe par le développement et l'amélioration de l'offre de transport en commun dans le bassin de vie de la métropole lyonnaise.

Encore faudra-t-il définir ce bassin de vie ainsi que l'autorité organisatrice des transports.

Sur une question d'Albert SEVERAN, Alain FEUGIER précise qu'actuellement les trains roulent au carburant diesel et sont vétustes. Ils freinent et démarrent lentement et bruyamment. Le tram-train, tel qu'il a été mis en place dans la ville de Mulhouse, permet une circulation fluide et silencieuse. De nombreuses portes d'accès le long de la rame offrent également un grand avantage de confort pour les voyageurs. Afin de permettre la circulation des tram-trains, il est nécessaire d'électrifier les lignes. Alain FEUGIER souligne l'importance des transports urbains et suburbains et prend l'exemple de la ligne de tramway LEA qui lie La Part-Dieu à Meyzieu.

José MANSOT remarque une avancée des lignes jusqu'à Oullins et Givors depuis Perrache sans rupture de charge.

Sur une question de Jocelyne BENOZILLO, Alain FEUGIER indique que 6 500 voyageurs par jour empruntent la ligne ferroviaire Saint Bel / L'Arbresle / Saint Paul. Le Conseil Régional estime à 30 000 voyageurs par jour la fréquentation du tram-train, l'objectif étant l'abandon du véhicule personnel au bénéfice du transport en commun.

Albert SEVERAN pense que si les prix sont attractifs et si la desserte est suffisante, le projet connaîtra un succès.

Alain FEUGIER rappelle que le développement du réseau ferroviaire induit une mise à jour du Plan Local d'Urbanisme. La Région souhaite cadencer la fréquence des trains tous les quarts d'heure dans les deux sens de circulation et toutes les demi-heures en périodes dites creuses. Alain FEUGIER note que sur la commune de La Tour de Salvagny, il serait nécessaire de doubler la voie ferrée sur un kilomètre le long du Charpenet. La commune de Tassin la Demi Lune est également concernée.

Alain FEUGIER insiste sur l'importance de créer des parkings relais bien en amont de Lyon. Albert SEVERAN note que ces parkings sont souvent complets.

### **3- L'avis du Conseil municipal de LA TOUR DE SALVAGNY**

Le Conseil municipal de LA TOUR DE SALVAGNY, à l'unanimité, soutient résolument le projet mis à l'enquête publique.

Toutefois, il attire l'attention des Pouvoirs publics sur la nécessité de traiter de façon concomitante les problèmes ci-après :

- 1-Mettre en place sur ces trois lignes la tarification unique TCL-SNCF.
- 2-Développer la notion de parking relais le plus en amont possible.
- 3-Envisager le prolongement, jusqu'à GIVORS, de la ligne LYON-Saint Paul -TASSIN-BRIGNAIS.
- 4-Moderniser les gares (accueil, information, accessibilité, etc...).

S'agissant des deux haltes de LA TOUR DE SALVAGNY (Village et Casino LYON Vert -LACROIX LAVAL) il rappelle la nécessité de réaliser les aménagements suivants, examinés et validés par les services de la Région Rhône-Alpes :

#### 1. Halte de LA TOUR DE SALVAGNY Village

- 1.1 Reconfigurer le quai au gabarit tram-train (longueur 120 mètres) au plus près du passage à niveau.
- 1.2 Requalifier les abords de la halte ainsi que l'espace voyageur (abris voyageurs et vélos, bancs, poubelles, billetterie, éclairage du quai).
- 1.3 Réaménager le carrefour d'accès au parking (liaisons piétonnes et connexions tram-bus facilitées).
- 1.4 Sécuriser la traversée piétonne des voies au droit du passage à niveau.
- 1.5 Aménager un cheminement piétons le long de la voie ferrée, jusqu'au lotissement du Grand Champ.
- 1.6 Faciliter le retournement de la navette Tourobus en fond de parking coté ouest.

#### 2. Halte du Casino LYON VERT-PARC LACROIX LAVAL

- 2.1 Créer une traversée piétonne des voies.
- 2.2 Créer un quai coté Parc LACROIX LAVAL, permettant la descente et l'accès au train des deux cotés.
- 2.3 Concevoir l'esthétique des quais dans une même perspective de qualité.
- 2.4 Améliorer l'accueil des voyageurs sur les quais (abri, bancs, billetterie, éclairage etc... ).

---

### **Avis sur le rythme scolaire**

---

Jean-Paul BOURGES, rapporteur, indique qu'à la demande de l'Inspection Académique du Rhône, les écoles maternelles et élémentaires ont consulté les familles quant à leur souhait sur l'organisation du temps scolaire afin de constituer un projet qui proposera soit le renouvellement du rythme actuel (semaine de quatre jours), soit son changement pour les années scolaires 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.

Afin d'éclairer le Conseil municipal qui doit également exprimer son point de vue, l'avis des associations tourelloises, dont l'organisation des activités dépend du rythme scolaire, a été sollicité et une réunion a été organisée le 8 juin dernier afin de recueillir les différentes opinions des personnes concernées.

A l'issue de cette réunion et au vu des arguments présentés tant par les parents d'élèves que par les enseignants et les associations, il a été décidé de lancer une consultation auprès des parents afin de connaître leur choix après que l'ensemble des arguments ait pu être entendu.

Deux cent cinquante formulaires ont été remis, par l'intermédiaire des écoles, aux familles et cent cinquante huit réponses ont pu être dépouillées (dont vingt sept comportaient un double choix).

Les choix exprimés sont les suivants :

- en faveur de la semaine de 4 jours 66,5 % des réponses se décomposant en :
  - 28,6 % avec éventuelle réduction des périodes de vacances,
  - 37,8 % avec des récupérations échelonnées au cours de l'année le samedi matin,
- en faveur de la semaine de 4,5 jours 33,5 % des réponses se décomposant en :
  - 24,3 % le mercredi matin,
  - 9,2 % le samedi matin.

Jean-Paul BOURGES rappelle que l'expérimentation de la semaine de 4 jours a été mise en place de puis 11 ans.

José MANSOT pense que la décision du Conseil municipal doit être le reflet du vœu des Tourellois qui se sont majoritairement prononcés en faveur du maintien de la semaine de 4 jours.

Anne-Laure FOURRE remercie la Municipalité d'avoir organisé une réunion le 8 juin dernier, laquelle a été très appréciée des parents. Elle fait part aux membres du Conseil Municipal qu'elle prendra, à titre personnel, une position négative quant à l'adoption du choix de la semaine de 4 jours. Elle pense en effet que dans ce cas, la récupération s'effectuera deux samedis matin sur trois. Un rythme de 4,5 jours serait préférable pour les enfants, l'année scolaire étant trop longue pour eux si les vacances d'été se trouvent amputées. Elle observe par ailleurs qu'avec 11 classes, ce système conviendrait mieux pour la gestion communale des affaires scolaires.

José MANSOT réaffirme qu'il faut tenir compte de la volonté des Tourellois dont le vote apparaît clairement puisque les deux tiers se sont exprimés pour le maintien de la semaine de 4 jours.

Gilles PILLON note une cohérence entre les résultats des deux enquêtes préalables réalisées auprès des enseignants, des parents d'élèves et des familles tourelloises.

Georges-Henri FOYARD indique qu'il s'abstiendra lors du vote de cette délibération car même si le mercredi matin les enfants ne vont pas à l'école, ils doivent se lever tôt pour se rendre chez la nourrice ou au centre aéré. La semaine de 4 jours est donc aussi source de fatigue.

José MANSOT note l'importance des activités périscolaires le mercredi. La semaine de 4 jours est préférable dans le cadre de la gestion des équipements communaux et pour l'allègement des charges en personnel des associations. La Commune ne pourrait en aucun cas se substituer à la dynamique associative.

Georges-Henri FOYARD et Thérèse RUME s'abstenant et Anne-Laure FOURRE votant contre, le Conseil Municipal, à la majorité, émet le vœu que la semaine de 4 jours, telle qu'actuellement pratiquée, soit maintenue.

---

**Autorisation accordée au maire de signer la déclaration de  
travaux dans le cadre de l'extension et du réaménagement d'un  
établissement d'accueil de jeunes enfants**

---

José MANSOT, rapporteur, indique que des travaux doivent être effectués dans la structure d'accueil de jeunes enfants et notamment pour l'augmentation de la taille des fenêtres et l'éclairage.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la déclaration de travaux dans le cadre du projet d'extension, de réaménagement et de modification de façades de l'établissement d'accueil de jeunes enfants.

Aucune question diverse n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.

*Le Maire*  
*José MANSOT*